

**CONFÉRENCE
DES REPRÉSENTANTS
DES GOUVERNEMENTS
DES ÉTATS MEMBRES**

Bruxelles, le 13 octobre 2003

CIG 8/03

NOTE

aux: délégations

Objet: **CIG 2003**

– *Groupe des experts juridiques (9/10 octobre 2003)*

On trouvera ci-joint une liste des protocoles annexés au traité sur l'Union européenne et aux traités communautaires (partie A) et une liste des protocoles annexés aux traités d'adhésion (partie B), élaborées par la Commission.

LISTES DES PROTOCOLES

Dans la liste figurant à la partie A) sont énumérés les protocoles en vigueur depuis l'entrée en vigueur du traité Nice.

Dans liste figurant à la partie B) sont repris les protocoles annexés aux traités d'adhésion

PARTIE A

LISTE DES PROTOCOLES ANNEXÉS AU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE ET AUX TRAITÉS COMMUNAUTAIRES

Les protocoles sont regroupés en fonction du ou des traité(s) auxquels ils sont annexés.

La date figurant entre parenthèse indique l'origine du protocole (1957 = traité de Rome, 1962 = Convention portant révision du traité CEE, 1985 = traité relatif à la Groenland 1992 = traité de Maastricht, 1997 = traité d'Amsterdam, 2001 = traité de Nice)

Les textes des protocoles sont disponibles dans plusieurs sources. En particulier :

- les protocoles énumérés sous les points 1 à 8, 11, 16 à 33, 36 sont publiés dans le Recueil des traités de l'Union européenne (tome I volume D) publié par l'Office des publications officielles des Communautés européennes en 1999 ;
- les protocoles énumérés sous les points 12 à 15 sont publiés dans le Recueil des traités de l'Union européenne (tome I volume II) publié par l'Office des publications officielles des Communautés européennes en 1995¹;
- les protocoles énumérés sous les points 9 à 10, 34 à 35 sont publiés au Journal officiel des Communautés européennes C 80 du 10 mars 2001.

Protocole annexé au traité sur l'Union européenne

1. — Protocole sur l'article 17 du traité sur l'Union européenne (1997)

Protocoles annexés au traité sur l'Union européenne et au traité instituant la Communauté européenne

2. — Protocole intégrant l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne (1997)
3. — Protocole sur l'application de certains aspects de l'article 14 du traité instituant la Communauté européenne au Royaume-Uni et à l'Irlande (1997)
4. — Protocole sur la position du Royaume-Uni et de l'Irlande (1997)
5. — Protocole sur la position du Danemark (1997)

¹ Ces protocoles ont été légèrement adaptés par le traité d'Amsterdam (art. 6, III, points 6) à 9)), la version publiée au Recueil de 1995 doit donc être consolidée.

Protocoles annexés au traité sur l'Union européenne et aux traités instituant la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier² et la Communauté européenne de l'énergie atomique

6. — Protocole annexé au traité sur l'Union européenne et aux traités instituant les Communautés européennes (1992)
7. — Protocole sur la fixation des sièges des institutions et de certains organismes et services des Communautés européennes (1997)
8. — Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne (1997)
9. — Protocole sur l'élargissement de l'Union (2001)
10. — Protocole sur le statut de la Cour de justice (2001)³

Protocoles annexés au traité instituant la Communauté européenne

11. — Protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement (1957)
12. — Protocole concernant l'Italie (1957)
13. — Protocole relatif aux marchandises originaires et en provenance de certains pays et bénéficiant d'un régime particulier à l'importation dans un des États membres (1957)
14. — Protocole relatif aux importations dans la Communauté économique européenne de produits pétroliers raffinés aux Antilles néerlandaises (1962)
15. — Protocole sur le régime particulier applicable au Groenland (1985)
16. — Protocole sur l'acquisition de biens immobiliers au Danemark (1992)
17. — Protocole sur l'article 141 du traité instituant la Communauté européenne (1992)
18. — Protocole sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne (1992)⁴
19. — Protocole sur les statuts de l'Institut monétaire européen (1992)
20. — Protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs (1992)
21. — Protocole sur les critères de convergence visés à l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne (1992)
22. — Protocole sur le Danemark (1992)
23. — Protocole sur le Portugal (1992)
24. — Protocole sur le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire (1992)
25. — Protocole sur certaines dispositions relatives au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1992)
26. — Protocole sur certaines dispositions relatives au Danemark (1992)
27. — Protocole sur la France (1992)
28. — Protocole sur la cohésion économique et sociale (1992)
29. — Protocole sur le droit d'asile pour les ressortissants des États membres de l'Union européenne (1997)
30. — Protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité (1997)
31. — Protocole sur les relations extérieures des États membres en ce qui concerne le franchissement des frontières extérieures (1997)
32. — Protocole sur le système de radiodiffusion publique dans les États membres (1997)
33. — Protocole sur la protection et le bien-être des animaux (1997)
34. — Protocole relatif à l'article 67 du TCE (2001)

² Le traité CECA ayant expiré, cette référence n'a qu'une valeur historique

³ Ce protocole n'est plus annexé qu'aux traités UE, CE et EURATOM (art. 7 du traité de Nice).

⁴ Ce protocole a été modifié par l'art. 5 du traité de Nice, la version publiée dans le recueil de 1999 doit donc être consolidée.

35. — Protocole relatif aux conséquences financières de l'expiration du traité CECA et au fonds de recherche du Charbon et de l'acier (2001)

Autre Protocole

36. — Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes⁵ ⁶(1965)

POUR MEMOIRE

La Convention a établi cinq protocoles accompagnant le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe.

1. — Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne
2. — Protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité
3. — Protocole sur la représentation des citoyennes et des citoyens au Parlement européen et la pondération des voix au Conseil Européen et au Conseil des ministres
4. — Protocole sur l'Eurogroupe
5. — Protocole portant modification du traité Euratom

Suivant la logique du projet de Constitution, les protocoles sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne (voir point 8 ci-dessus), sur l'élargissement de l'Union (voir point 9 ci-dessus), sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité (voir point 30 ci-dessus) devraient être supprimés. En outre un certain nombre de protocoles en vigueur devraient être adaptés

⁵ Ce protocole, qui était annexé au traité instituant un Conseil et une Commission unique, depuis l'abrogation de ce traité par le traité d'Amsterdam reste en vigueur sans être rattaché à un traité particulier

⁶ Ce protocole a été modifié par l'art. 6 du traité de Nice, la version publiée dans le recueil de 1999 doit donc être consolidée.

PARTIE B

LISTE DES PROTOCOLES ANNEXÉS AUX TRAITÉS D'ADHÉSION

Protocoles annexés à l'acte relatif aux conditions d'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande, du Royaume de Norvège et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et aux adaptations des traités⁷

Protocole n° 1	concernant les statuts de la Banque européenne l'investissement
Protocole n° 2	concernant les îles Féroé
Protocole n° 3	concernant les îles Anglo-Normandes et l'île de Man
Protocole n° 4	concernant le Groenland
Protocole n° 6	concernant certaines restrictions quantitatives intéressant l'Irlande
Protocole n° 7	concernant l'importation de véhicules à moteur et l'industrie du montage en Irlande
Protocole n° 8	concernant le phosphore de la sous-position 28.04 C IV du tarif douanier commun
Protocole n° 9	concernant l'oxyde et l'hydroxyde d'aluminium (alumine) de la sous-position 28.20 A du tarif douanier commun
Protocole n° 10	concernant les extraits tannants de mimosa de la sous-position 32.01 A du tarif douanier commun et les extraits tannants de châtaignier de la sous-position ex 32.01 C du tarif douanier commun
Protocole n° 11	concernant les bois contre-plaqués de la position ex 44.15 du tarif douanier commun
Protocole n° 12	concernant les pâtes à papier de la sous-position 47.01 A II du tarif douanier commun
Protocole n° 13	concernant le papier journal de la sous-position 48.01 A du tarif douanier commun
Protocole n° 14	concernant le plomb brut de la sous-position 78.01 A du tarif douanier commun
Protocole n° 15	concernant le zinc brut de la sous-position 79.01 A du tarif douanier commun

⁷ Les ruptures de numérotation dans la liste des protocoles correspondent aux protocoles concernant la Norvège, abrogés par la Décision du Conseil des Communautés européennes portant adaptation des actes relatifs à l'adhésion de nouveaux Etats membres aux Communautés européennes (JOCE n° L 2 du 1er janvier 1973, p. 1)

Protocole n° 16	concernant les marchés et les échanges de produits agricoles
Protocole n° 17	concernant l'importation au Royaume-Uni de sucre en provenance des pays et territoires exportateurs visés dans l'Accord du Commonwealth sur le sucre
Protocole n° 18	concernant l'importation au Royaume-Uni de beurre et de fromage en provenance de Nouvelle-Zélande
Protocole n° 19	concernant les boissons spiritueuses obtenues à partir de céréales
Protocole n° 22	concernant les relations entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgaches associés ainsi que les pays indépendants en voie de développement du Commonwealth situés en Afrique, dans l'Océan Indien, dans l'Océan Pacifique et dans les Antilles
Protocole n° 23	concernant l'application par les nouveaux Etats membres du système des préférences tarifaires généralisées appliquées par la Communauté économique européenne
Protocole n° 24	concernant la participation des nouveaux Etats membres aux fonds de la Communauté européenne du charbon et de l'acier
Protocole n° 25	concernant les échanges de connaissances avec le Danemark dans le domaine de l'énergie nucléaire
Protocole n° 26	concernant les échanges de connaissances avec l'Irlande dans le domaine de l'énergie nucléaire
Protocole n° 28	concernant les échanges de connaissances avec le Royaume-Uni dans le domaine de l'énergie nucléaire
Protocole n° 29	concernant l'accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique
Protocole n° 30	concernant l'Irlande

Protocoles annexés à l'acte relatif aux conditions d'adhésion de la République Hellénique aux Communautés européennes et aux adaptations des traités

Protocole n° 1	concernant les statuts de la banque européenne d'investissement
Protocole n° 2	concernant la définition du droit de base pour les allumettes de la position 36.06 du tarif douanier commun
Protocole n° 3	concernant l'octroi par la République hellénique de l'exonération des droits de douane à l'importation de certaines marchandises
Protocole n° 4	concernant le coton

- Protocole n° 5 concernant la participation de la République hellénique aux fonds de la Communauté européenne du charbon et de l'acier
- Protocole n° 6 concernant les échanges de connaissances avec la République hellénique dans le domaine de l'énergie nucléaire
- Protocole n° 7 concernant le développement économique et industriel de la Grèce

Protocoles annexés à l'acte relatif aux conditions d'adhésion du royaume d'Espagne et de la République portugaise aux Communautés européennes et aux adaptations des traités

- Protocole n° 1 concernant le statut de la Banque européenne d'investissement
- Protocole n° 2 concernant les îles Canaries et Ceuta et Melilla
- Protocole n° 3 relatif aux échanges de marchandises entre l'Espagne et le Portugal pendant la période d'application des mesures transitoires
- Protocole n° 4 mécanisme de complément de charge dans le cadre des accords de pêche conclus par la Communauté avec des pays tiers
- Protocole n° 5 concernant la participation des nouveaux États membres aux fonds de la Communauté européenne du charbon et de l'acier
- Protocole n° 6 concernant des contingents tarifaires annuels espagnols à l'importation des voitures automobiles relevant de la sous-position 87.02 A I b) du tarif douanier commun, visés à l'article 34 de l'acte d'adhésion
- Protocole n° 7 concernant les contingents quantitatifs espagnols
- Protocole n° 8 concernant les brevets espagnols
- Protocole n° 9 concernant les échanges de produits textiles entre l'Espagne et la Communauté dans sa composition actuelle
- Protocole n° 10 concernant la restructuration de la sidérurgie espagnole
- Protocole n° 11 concernant les règles en matière de prix
- Protocole n° 12 relatif au développement régional de l'Espagne
- Protocole n° 13 concernant les échanges de connaissances avec le royaume d'Espagne dans le domaine de l'énergie nucléaire
- Protocole n° 14 concernant le coton
- Protocole n° 15 concernant la définition des droits de base portugais pour certains produits

Protocole n° 16	concernant l'octroi par la République portugais de l'exonération des droits de douane à l'importation de certaines marchandises
Protocole n° 17	concernant les échanges de produits textiles entre le Portugal et les autres Etats membres de la communauté
Protocole n° 18	concernant le régime des importations au Portugal de voitures automobiles en provenance des autres Etats membres
Protocole n° 19	concernant les brevets portugais
Protocole n° 20	concernant la restructuration de la sidérurgie portugaise
Protocole n° 21	concernant le développement économique et industriel du Portugal
Protocole n° 22	concernant les échanges de connaissances avec la République
Protocole n° 23	concernant le régime des importations au Portugal de voitures automobiles en provenance des pays tiers
Protocole n° 24	concernant les structures agricoles au Portugal
Protocole n° 25	concernant l'application au Portugal des disciplines de production instituées dans le cadre de la politique agricole commune

Protocoles annexés à l'acte relatif aux conditions d'adhésion de la République d' Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l' Union européenne,

Protocole n° 1	sur les statuts de la banque européenne d'investissement
Protocole n° 2	sur les îles Åland
Protocole n° 3	sur le peuple lapon
Protocole n° 4	sur le secteur du pétrole et du gaz naturel en Norvège
Protocole n° 5	sur la participation des nouveaux États membres aux fonds de la Communauté européenne du charbon et de l'acier
Protocole n° 6	sur les dispositions spéciales concernant l'objectif n° 6 dans le cadre des Fonds structurels en Finlande, en Norvège et en Suède
Protocole n° 7	sur le Svalbard
Protocole n° 8	sur les élections au Parlement européen dans certains nouveaux États membres au cours de la période intérimaire

- Protocole n° 9 sur le transport par route et par rail et le transport combiné en Autriche
- Protocole n° 10 sur l'utilisation de termes spécifiquement autrichiens de la langue allemande dans le cadre de l'Union européenne

Protocoles annexés à l'acte relatif aux conditions d'adhésion de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne

- Protocole n° 1 sur les modifications apportées aux statuts de la Banque européenne d'investissement
- Protocole n° 2 relatif à la restructuration de l'industrie sidérurgique tchèque
- Protocole n° 3 sur les zones de souveraineté du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Chypre
- Protocole n° 4 sur la centrale nucléaire d'Ignalina en Lituanie
- Protocole n° 5 sur le transit des personnes par voie terrestre entre la région de Kaliningrad et les autres parties de la Fédération de Russie
- Protocole n° 6 relatif à l'acquisition de résidences secondaires à Malte
- Protocole n° 7 sur l'avortement à Malte
- Protocole n° 8 sur la restructuration de l'industrie sidérurgique polonaise
- Protocole n° 9 sur l'unité 1 et l'unité 2 de la centrale nucléaire de Bohunice VI en Slovaquie
- Protocole n° 10 sur Chypre